RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE CANOHÈS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif à : PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRi) DU BASSIN VERSANT BASSE-CASTELNOU.

réf. 501 051

Berger Levrault BL

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRi) DU BASSIN VERSANT BASSE-CASTELNOU

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° DDTM/SER/2026275-0002 en date du 2 octobre 2026 de

☐ M. le Maire de :

☒ M. le Préfet de : PYRENEES-ORIENTALES

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M _____ qualité _____

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 19 octobre 2026 au 18 novembre 2026

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : DDTM Pyrénées-Orientales

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : DDTM 2 rue Jean Richepin BP 50909 66020 PERPIGNAN Cedex

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : DDTM PO

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 27 octobre 2026 de 13h30 à 17h30 et de _____ à _____

les 13 novembre 2026 de 13h30 à 17h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Martine JUSTO
Commissaire Enquêtrice PO

Réf. 501 051 **Berger-Levrault** (2509)

extraits des textes réglementaires en page 24

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 19 octobre 2026 à 9 h heures 00

Observations de M[1] ANGELATS Roger /AY 18

Mercredi 18 novembre 2026. à 15h4

Nous constatons l'aggravation du caractère inondable de la partie aval du jardin, parcelle AY-18, Traduit par l'apparition de Taches bleues foncées sur les plans, qui matérialisent notre bassin de rétention privé, en réalité.

Il a été creusé par mon frère Mr Marcel Angelats (agriculteur), plus profond que celui de la ZAC d'Et Cruzat, ainsi que son chenal d'alimentation sur 150 m le long de la haie de cyprès.

Pourquoi ?

Parce que l'aggravation est apparue après la mise en service de la route de Rhin, la D612a, du fait d'une anomalie de creusement de son pluvial, sur la façade Baltasa, qui présente une contre-pente estimée à 17 cm au moins.

Depuis, lors de gros épisodes orageux classés, ce fossé pluvial comportant des buses de débit 14 m³/s sous le rond-point d'Et Cruzat se remplit sur notre façade Baltasa puis déborde chez nous. Non seulement il empêche l'évacuation du ruissellement de notre jardin, mais en plus il renvoie l'eau collectée en amont chez nous.

Résultat : un préjudice subi depuis des années en silence : des quantités non négligeables de récoltes d'hiver (ex : des milliers de pieds de salade) perdues par la remontée des eaux dans les serres tunnels !

Le jardin est passé du statut "inondable", mais jamais inondé depuis mars 1962, au statut "inondé" avec préjudice sur les récoltes et rendant le terrain impraticable pendant plusieurs semaines !

Martine JUSTO
Commissaire Enquêtrice PO

Automne 2014 énormes orages avec pluviométrie élevée : à l'initiative

(1) *Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.*

de mon fière, profitant d'une accalmie, nous prenons de nombreuses photos pour monter un dossier. Avec évidence la preuve est faite que le plurial inonde notre jardin.

Courant début 2025, le directeur adjoint de l'agence routière de Thuir (Mme F. V.) en charge de l'entretien du plurial est venu sur place visionner les photos et constater l'évidence. Ce plurial mériterait d'être recreusé pour retrouver une pente normale et suivant sa fonction primitive de collectem et évacuation de l'eau de pluie, ceci en temps normal et dans les moments de crise météo aussi afin d'éviter que l'eau revienne chez nous et possiblement sur d'autres parcelles longeant la route de Thuir, en continuant dans le sens de la pente, qui elle est bien faite en façade de Pyrescom et Labodal.

Pour éviter que ce fait ne soit encore plus grave nous avons signalé et demandé plusieurs fois le curage du fossé à cause de nombreux arbres et autre végétation qui y poussent, mais seul le broyage des versants du plurial est effectué, en laissant le fonds encombré de végétaux sains ainsi que des brugats produits.

Pour finir, fin 2024, un dossier bien documenté photos à l'appui, a été monté pour rendre compte de la situation, puis déposé à la mairie de Toulouge qui a fait suivre au conseil général des P.O, mais depuis aucune suite donnée, aucun retour ne nous a été fait : c'est regrettable !!

En conclusion : l'aléa de faible inondabilité est dû au défaut d'ouvrage du curage du fossé plurial le long de la D 612A, et non par la nature du terrain.

Pour l'indivision ANGELATS / GRIME

Martine JUSTO
Commissaire Enquêtrice PO

Le _____ à _____ heures _____

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), _____ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du _____ au _____

de _____ heures _____ à _____ heures _____ et

de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

_____

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre : _____

1 lettre en date du _____ de M _____

_____

2 lettre en date du _____ de M _____

_____

3 lettre en date du _____ de M _____

_____

4 lettre en date du _____ de M _____

_____

5 lettre en date du _____ de M _____

_____

6 lettre en date du _____ de M _____

_____

signature

Berger Levrault